

S'initier à l'utilisation de la tronçonneuse

Public cible

Agriculteurs et porteurs de projets

Objectifs

Cette formation vise à dispenser les bases du travail avec une tronçonneuse : postures, outillage de sécurité et techniques d'abatage.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

- découvrir les principes de bases pour le maniement d'une tronçonneuse
- repérer les conditions d'un travail en sécurité
- apprendre les techniques d'abatage et de débit de base
- savoir entretenir et affûter sa tronçonneuse

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques, Présentation en salle :Diapos et supports. puis travail pratique sur la ferme : entretien et abatage/ débitage sur la ferme Démonstration et questions/réponse avec le formateur

Modalités d'évaluation des acquis

Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées au moyen d'un questionnaire individuel remis en fin de formation

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 28/11/2024

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Lucie Rey
lucie.rey@cantadear.fr
Cant'ADEAR

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : 92%



Modalités d'accès : les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

[Conditions générales de formation](#)

Dates, lieux et intervenants

29 nov 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Chez Sylvain et Isabelle Giacotti Lestrade
15600 Leyhnac

Aurélien Faucher, paysagiste

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise. Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))